



PV arret très gênant pour la circulation publique EN ROULANT

Par **Fafouneou**, le **09/12/2017** à **00:20**

Bonsoir à tous,

Je sollicite votre aide car j'ai eu le plaisir de recevoir ce soir un avis de contravention pour arrêt très gênant d'un montant de 135€.

Je me souviens très bien de ce jour là où j'ai effectivement effectué un trajet en passant à l'heure indiquée par l'avenue indiquée sur l'avis de contravention mais à aucun moment je ne me suis arrêté (sauf feu rouge et priorité) ou stationné dans cette avenue. Je n'ai fait que passer par cette avenue en allant d'un point A à un point B.

Je viens également de vérifier cela avec mes historiques de positions et trajets de notre cher Big Brother Google et son service Google maps qui m'a bien servi pour une fois.

Il se peut donc que mon véhicule ait été soit :
vidéo verbalisé en roulant (verbalisé pour un arrêt en roulant ils sont forts quand même) , j'ai d'ailleurs fait une demande de cliché sur le web en espérant que c'est la même procédure que pour les radars.
Ou alors un agent a relevé une infraction à la volée en PVE et toujours en roulant (ils sont toujours aussi forts).

Enfin bref je tenais juste à être précis car je trouve cette situation totalement abusive et irréaliste.

Je veux bien reconnaître mes torts et les assumer entièrement lors de stationnement "à l'arrache" ou d'excès de vitesse ou autres réellement effectués mais là ce n'est absolument pas le cas !!
Malheureusement j'ai bien conscience du peu de chance d'avoir gain de cause en contestant le PV pour ces raisons.

Je me suis donc aperçu que l'avis de contravention n'indiquait pas de numéro sur l'avenue (important ou pas ?) mais surtout qu'il ne précisait pas le motif exact de l'infraction.

Veuillez trouver ci-dessous le détail de l'avis de contravention:

ARRÊT D'UN VÉHICULE TRÈS GÊNANT POUR LA CIRCULATION PUBLIQUE

Prévue par Art R 417-11§I du C de la route
Réprimée par Art R 417-11§II du C de la route
Date / heure : le 25/11/2107 à 12h40
Lieu : AVENUE JEAN JAURES
EPINAY SUR SEINE

Je souhaitait donc d'une part dénoncer l'abus dont je suis victime et d'autre part savoir si je pouvais ais contester le PV et avoir une chance de voir ma demande aboutir.

D'avance meci de votre aide et retour.

Par **LESEMAPHORE**, le **09/12/2017** à **09:31**

[citation]Je souhaitait donc d'une part dénoncer l'abus dont je suis victime et d'autre part savoir si je pouvais ais contester le PV et avoir une chance de voir ma demande aboutir.
[/citation]

Bonjour

Je peux vous donner 3 moyens valables à exciper.

Mais il faut la ferme volonté de vous défendre au tribunal de police puis en appel ou cassation

.
Ces 3 moyens sont infaillibles, si l'OMP persiste .

Par **Fafouneou**, le **09/12/2017** à **12:48**

Bonjour,

Et bien je suis preneur, merci pour votre aide.

Cordialement

Par **LESEMAPHORE**, le **09/12/2017** à **13:01**

Voulez vous le courrier de contestation ?

Si oui vous me direz quand vous serez présent sur ce site.

Par **Fafouneou**, le **10/12/2017** à **18:48**

Bonjour

Oui je souhaite le courrier de contestation, je précise également que l'avis de contravention

est adressé au titulaire de la CG qui est moi mémé.

Je suis actuellement sur le site.

Par **LESEMAPHORE**, le **10/12/2017 à 19:27**

Ne bougez pas , j'arrive !

Par **Fafouneou**, le **10/12/2017 à 19:33**

ok

Par **Fafouneou**, le **10/12/2017 à 19:44**

Bonsoir Lesemaphore,

Merci pour votre disponibilité et votre réactivité ainsi que pour votre courrier.
Je l'enverrai cette semaine et vous tiendrez au courant des suites donné par l'OMP.

Vous souhaitant une très bonne soirée.

Cordialement,